PETITES

CAUSES CÉLÈBRES

DV JOVB

PETITES

CAUSES CÉLÈBRES

DU JOUR

PAR

FRÉDÉRIC THOMAS

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE.



PARIS

GUSTAVE HAVARD, ÉDITEUR Rue Guénégaud, 15.

ON SOUSCRIT, 15, PLACE DE LA BOURSE, CHEZ M. PALIS

Directeur de l'Office Administratif, des copies, autographies, rédactions, dessins, traductions, etc., etc., etc.,

1855

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.

PETITES

CAUSES CÉLÈBRES DU JOUR

Condamnation d'un innocent aux travaux forcés à perpétuité.

Cour d'assises de la Gironde. — Présidence de M. DE-LANGE. (Audiences des 12, 13, 14 et 15 mars.)

Combien l'idée de justice est profondément enracinée dans le sol de la France! La cour d'assises de la Gironde vient de démontrer, en frappant le vrai coupable, qu'il y a sept ans elle condamna un innocent aux travaux forcés à perpétuité, et aussitôt pitié, regrets, sympathies se réveillent pour rendre hommage à ce pauvre instituteur nommé Lesnier, et pour appeler sur la casaque jaune de cet honnête criminel tout l'éclat d'une solennelle réparation.

C'est là un douloureux et consolant spectacle à la fois. On applaudit à cette opinion publique qui donne à la destinée d'un seul homme le retentissement qu'elle accorde à peine aux grands événements qui agitent la société. Quelle plus éclatante manière d'exprimer que la justice est le patrimoine de tous les hommes, puisque la blesser dans un seul c'est les offenser tous!

Nous ne connaissons pas de plus terrible argument contre la peine de mort que la condamnation d'un innocent. Cette peine éternelle et irréparable, appliquée par un être fragile et faillible, paraît alors une anomalie monstrueuse qui révolte la raison et anéantit la justice en ce qu'elle la con-

damne à l'iniquité; car cette justice est impuissante dans ce cas à réparer le crime innocent qu'elle a commis.

Hâtons-nous de dire que ces erreurs judiciaires sont de plus en plus rares; mais c'est impossibles qu'il les faudrait.

Si on se pénétraitbien de cette solidarité universelle, il n'est pas un *quiproquo* de la justice qui n'épouvantât le monde entier.

L'honnête homme peut dire: Je ne serai jamais criminel; mais il ne peut pas dire: Je n'aurai jamais les apparences d'un criminel. Par conséquent l'honnête homme ne peut pas dire: Je n'irai pas au bagne; je ne monterai jamais sur l'échafaud!

Vous êtes dans votre logis, occupé de quelque travail. Cabinet, bureau, comptoir, atelier, boutique, le lieu n'y fait rien, le travail est également une sainte chose partout. Pendant ce temps-là, pendant que vous accomplissez un devoir sacré, pendant